Frédéric Broydé

a participé en 1988 à la création d'Excem, société d'ingénierie électronique spécialisée en CEM, en traitement du signal, en fiabilité et en conception d'appareils radio ou de mesure. Il estime que la nouvelle directive CEM marque un progrès considérable même si l'ensemble de ses suggestions n'a pas été retenu. Ne serait-ce que parce qu'elle définit mieux les appareils concernés et qu'elle permet aux fabricants de déroger aux normes harmonisées sans passer par la tutelle d'un organisme compétent.

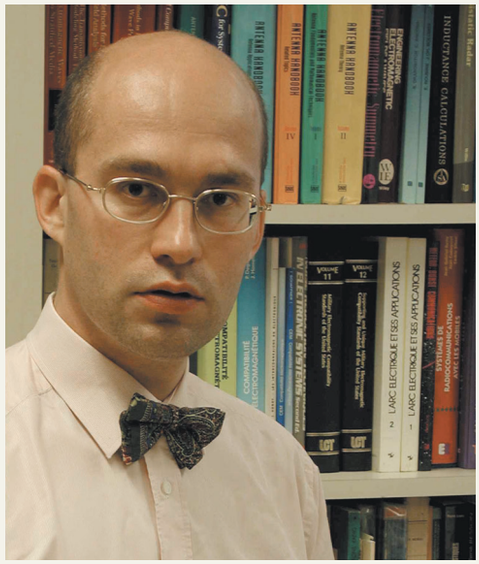

« La nouvelle directive CEM donne plus de liberté aux fabricants »

Obligatoire depuis le 1er janvier 1996, la directive 89/336/CEE sur la CEM concerne *tous les appareils électriques et électroniques, ainsi que les équipements et systèmes qui contiennent des composants électriques et/ou électroniques.* Cette définition des produits visés, bien trop vaste, a contraint la Commission de Bruxelles à élaborer une exégèse précisant les entités ciblées : le *Guide d'application de la directive* (*). Mais ce document n'ayant pas de valeur juridique, les fabricants et installateurs restent dans une certaine insécurité.

Cette législation a aussi été accusée de coûter trop cher, ce qui a conduit à une révision destinée à simplifier sa mise en œuvre. Celle-ci vient d'aboutir et une nouvelle directive CEM a été adoptée à la fin du mois dernier par l'Union européenne. Elle sera applicable trente mois après sa publication, les fabricants conservant la faculté de s'en tenir à la directive CEM actuelle pendant encore deux ans.

La nouvelle directive s'applique à des *équipements*, qui peuvent être soit des *appareils*, soit des *installations fixes* pour lesquelles existent des dispositions particulières. La définition des appareils change, pour signifier des dispositifs commercialisés en tant qu'unité fonctionnelle unique destinée à un utilisateur final, susceptibles de générer des perturbations électromagnétiques ou dont les performances peuvent être affectées par de telles perturbations ; certains composants ou sous-ensembles et les installations mobiles seront considérés comme des appareils.

Une procédure d'*évaluation de la conformité* est définie pour les appareils, elle prévoit la création d'une *documentation technique* fournissant des preuves de la conformité. En contrepartie, les *organismes compétents* de la directive 89/336/CEE sont remplacés par des *organismes notifiés*, mais leur intervention n'est jamais imposée, même dans le cas où le fabricant n'a pas appliqué les normes harmonisées. Il doit alors effectuer une *évaluation de la CEM* démontrant que l'appareil satisfait les *exigences de protection*.

La nouvelle directive comporte des progrès considérables sur le plan technique, et offre une flexibilité intéressante pour l'introduction de produits innovants. Je regrette pour ma part qu'aucun cadre normatif ne s'applique à l'évaluation de la CEM, par exemple par le biais d'exigences de protection plus précises et quantifiables, comme Excem l'avait proposé dans son étude effectuée pour la révision de la directive CEM, appelée « independent study », par la Commission. Espérons par ailleurs que sera jugulée la prolifération des normes : il existe aujourd'hui plus de 100 normes harmonisées ! ■

(*) Les adresses Internet des sites de la Commission où l'on peut obtenir le « Guide d'application de la directive », la nouvelle directive CEM, et d'autres informations apparaissent dans la partie « Club Excem » du site http://www.excem.fr.

Electronique

→ **26, rue d'Oradour-sur-Glane, 75504 Paris Cedex 15.**
Pour contacter la rédaction : tél. : 01 44 25 30 65 ; fax : 01 45 57 50 39 ; e-mail : electronique@groupe-tests.fr ; www.electronique.biz
Pour joindre directement votre correspondant, faites précéder les 4 chiffres entre parenthèses de : 01 44 25.

→ **Directeur de la publication :** Jean Weiss

→ **Rédaction**
Directeur de la rédaction : Jean-Pierre Della Mussia
Rédacteur en chef : Philippe Schwartz (3190), instrumentation et test. Composants et applications : Philippe Corvisier (3074, chef de rubrique), Jean-Florent Helie (3186). Sous-systèmes, outils logiciels et CAO : François Gauthier (3187, chef de rubrique).

→ **Réalisation**
Eliane Gueylard (3188, rédactrice en chef technique adjointe) et Fabienne Degasne (3185, 1ère secrétaire de rédaction).

→ **Ont collaboré à ce numéro :**
Hélène Trézéguet, Béatrice Vielle, Frédéric Broydé (Excem), Alain Houelle (AED), Graham Hellesbrand (Vast Systems), Dave Halliday et Simon Nixon (Motorola Computer Group), Ken Yang (Maxim), Lionel Saives (LSI Logic), Emmanuel Liegeon (Alcatel), Patrick Butler (Analog Devices).
Iconographies : René Gibert.

→ **Marketing & commercial**
Directeur marketing et commercial : Pierre-Dominique Lucas
Chargée d'études : Patricia Mosnier (3432)

→ **Publicité**
Directeur : Daniel Haussmann (3017),
directeur de la publicité internationale : Patrick Boissier (3371), assistante : Laure Mery (3060).

→ **Bus électronique :**
Service publicité (3060).
La direction se réserve le droit de refuser toute insertion sans avoir à justifier sa décision.

→ **Fabrication :**
Directeur : Maxime Civil (3272)
Chef de fabrication : Stéfanie Vitalino (3225).

→ **Diffusion**
Directeur : Dominique Pancaldi
Chef de produit Sophie Presles : 34 31

→ **Abonnements**
Tél. : 0825 801 805 (0,15 €/mn à la charge de l'appelant), fax : 03 44 12 57 67, de l'étranger, tél. : 33 3 44 62 52 38

Abonnement France métropolitaine (1 an soit 11 numéros) : 110 € ttc, TVA : 2,10 % incluse.
Autres destinations : nous consulter.

Service de vente au numéro
Josyane Rat, tél. : 01 44 25 31 40 ; j.rat@groupetests.fr
Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 14 h à 18 h.
Prix au numéro : 12,20 € ttc.

Electronique est édité par GROUPE TESTS

Président-directeur général : Jean Weiss
Directeur administratif et financier : Naresh Sakhrani
Directeur général adjoint pôle professionnel : Luc Fayard

→ **Groupe Tests,** SA au capital de 199 272 euros
Siège social : 26/40, rue d'Oradour-sur-Glane, 75504 Paris Cedex 15. Tél. : 01 44 25 30 01

311 243 794 RCS Paris
Code APE : 221E. Siret : 311 243 794 000 55

TVA intracommunautaire : FR 82 311 243 794
Principal actionnaire : APROVIA GROUPE TESTS

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation, qu'elle soit intégrale ou partielle, quelqu'en soit le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation de Groupe Tests, sauf dans les cas prévus par l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle.

©2004 GROUPE TESTS - Tous droits réservés.

Commission paritaire : 0709 T 85183
ISSN : 1157-1152
Dépôt légal imprimeur : 4e trimestre 2004
DULAC Imprimerie

Electronique est une publication de APROVIA